



Le 8 décembre 2017

Madame Johanne Gélinas
Présidente-directrice générale
Transition énergétique Québec
5700, 4^e Avenue Ouest, B 406
Québec (Québec) G1H 6R1

Objet : Commentaires de l'UMQ | Plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétique

Madame la Présidente-Directrice générale,

L'Union des municipalités du Québec (UMQ) tient à apporter ses commentaires dans le cadre des consultations sur les mesures envisagées pour réaliser la transition énergétique au Québec. Les municipalités, à titre de gouvernements de proximité, sont des partenaires de premier ordre afin de mettre en œuvre une véritable transition énergétique et soutenir le gouvernement du Québec dans l'atteinte de ses objectifs ambitieux.

Les questions d'approvisionnement, de distribution, de réduction et de conversion de l'énergie concernent grandement les municipalités du Québec. D'une part, les municipalités consacrent un pourcentage non négligeable de leur budget à la consommation énergétique. Selon une étude de l'UMQ réalisée en 2015 sur la situation fiscale et financière des municipalités, celles-ci consacraient, en 2013, 247 millions de dollars en approvisionnement en électricité. D'autre part, les municipalités sont responsables de l'aménagement du territoire et ont donc un impact important sur la consommation énergétique globale au Québec.

L'UMQ est d'avis que Transition énergétique Québec (TEQ) aura un rôle de premier plan à jouer afin d'assurer la complémentarité et la simplification des programmes disponibles. Également, TEQ devra s'assurer que les mesures fiscales et financières offertes soient stables et permanentes afin d'offrir des conditions optimales permettant une meilleure planification des projets pour l'ensemble des acteurs de la société.

Toutes les régions du Québec ont des réalités spécifiques. Ainsi, le gouvernement doit s'engager résolument vers un développement du secteur énergétique et de la transition énergétique qui, sur le plan économique, contribue à l'essor des régions. Pour l'UMQ, il est normal de privilégier l'implantation de l'expertise où se trouve la ressource.

L'UMQ tient également à vous soumettre des commentaires spécifiques sur certains thèmes proposés par TEQ lors des consultations de novembre 2017:

- Transport de personnes ;
- Aménagement du territoire ;
- Bâtiment résidentiel, commercial et institutionnel ;
- Bioénergies ;
- Innovation.

Transport de personnes

La hausse en apparence irrémédiable de la part modale de l'automobile, et particulièrement du phénomène de l'auto solo, fait en sorte que le premier secteur émetteur de gaz à effet de serre (GES) est de loin le secteur des transports. En effet, 41 % des émissions de GES au Québec proviennent du secteur des transports, et 82 % des émissions du secteur des transports proviennent du transport routier.

Afin de rétablir ce déséquilibre modal, il est primordial que le gouvernement du Québec reconnaisse que les municipalités sont des acteurs de premier plan en ce qui concerne le développement de la mobilité et du transport durables et, de ce fait, des acteurs clés en ce qui a trait à l'atteinte des objectifs de réduction des émissions de GES du gouvernement du Québec.

Les municipalités jouent un rôle important dans le développement de la mobilité et du transport durables. Elles ont des responsabilités grandissantes en matière de transport collectif, et cela, en assumant une part significative de son financement. Le transport collectif est la plus importante responsabilité en termes de dépenses municipales. Cependant, les besoins surpassent considérablement les ressources.

Pour les cinq prochaines années, les besoins des municipalités se chiffrent à près de huit (8) milliards de dollars en développement, notamment pour l'aménagement de voies prioritaires et réservées et pour la location et l'achat d'autobus hybrides. En assumant l'essentiel des dépenses d'exploitation, les municipalités ont un manque à gagner de près de 400 millions de dollars annuellement si on tient compte notamment des augmentations d'achalandage projetées qui nécessiteront un ajustement de l'offre de services.

Pour ce qui est du transport adapté, la contribution moyenne du gouvernement du Québec se chiffre à 51 % et la différence est assumée par les usagers et les municipalités, malgré le fait que le cadre financier du ministère des Transports établit à 65 % la contribution gouvernementale. Ceci a pour effet de réduire les services dans différentes régions du Québec.

En somme, pour mettre de l'avant les mesures et objectifs du volet transport de personnes du plan directeur, il est primordial d'inclure un volet financier. L'augmentation de la part modale en transport collectif passe par une majoration du financement et une révision du partage des coûts d'exploitation du transport collectif.

Aménagement du territoire

Les objectifs et les mesures proposées dans les documents de consultation pour l'aménagement du territoire visent particulièrement le milieu urbain. Dans cette optique, il serait opportun de mettre sur pied un fonds complémentaire à celui de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) afin de soutenir les municipalités à requalifier certains secteurs du territoire et à créer des favorisant un milieu de vie sobre en carbone. En effet, le fonds pourrait être dédié à la fois à la revitalisation des quartiers et des noyaux villageois, des friches industrielles et commerciales et la création de nouveaux espaces de vie.

Par ailleurs, étant donné la densité de population, la superficie d'un territoire, la localisation des services, l'approche « réduire-transférer-améliorer » (RTA) proposée dans les documents de consultation génère son lot de défis pour le milieu rural. TEQ devra s'assurer que les mesures répondent à la fois aux besoins urbains et ruraux.

L'UMQ tient à mentionner que les orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT) pour le développement durable des milieux de vie, sont en cours d'élaboration. Il y a lieu d'arrimer les objectifs de ces orientations avec ceux du plan directeur en transition énergétique. Pour atteindre les objectifs et les mesures proposés par TEQ en matière d'aménagement du territoire, il faut assurer une pleine participation des municipalités dans la gestion spatiale du territoire. Ainsi, elles doivent jouer un rôle central sur les plans social, environnemental et urbanistique.

Enfin, la mesure « inciter l'utilisation accrue par les municipalités de leurs pouvoirs de taxation pour soutenir la mobilité durable » qui a pour objectif d'encourager les municipalités à utiliser d'une façon accrue leurs pouvoirs fiscaux, doit être considérée dans une optique où les municipalités sont pleinement autonomes dans l'exercice de ces pouvoirs. Pour atteindre des objectifs communs, il faut proposer une série de mesures impliquant une diversité d'intervenants.

Bâtiment résidentiel, commercial et institutionnel

Les municipalités sont aux prises avec un parc immobilier vieillissant. Il faut donc permettre et faciliter la rénovation tout en augmentant l'efficacité énergétique des bâtiments. Dans les dernières années, quelques municipalités du Québec, en collaboration avec l'Association québécoise de la maîtrise de l'énergie (AQME), ont mis en place un projet pilote afin d'offrir un instrument financier à leurs citoyens souhaitant rénover leur bâtiment. Dès 2014, l'UMQ a appuyé ce projet de « Financement innovateur pour des municipalités efficaces » (FIME). Le modèle a déjà fait ses preuves et l'UMQ est d'avis qu'il doit être déployé plus largement et bonifié par la mise sur pied d'un fonds supplémentaire provenant de TEQ.

Par ailleurs, selon une étude d'International Institute for Environment and Development (2004), l'utilisation de 1 m³ de bois permet de retirer 0,75 à 1 tonne de CO₂ de l'atmosphère. Le code du bâtiment a été modifié récemment pour permettre la construction d'immeubles en bois structural de six étages ou moins. Un programme d'appui financier à des projets de démonstration, soit le Programme de vitrine technologique pour les bâtiments et les solutions innovantes en bois, a également été lancé dans les dernières années afin d'instaurer des vitrines technologiques centrées sur la construction innovante en bois. Considérant l'adoption de la Charte du bois du gouvernement du Québec, le déploiement de mesures visant l'utilisation accrue du bois dans les constructions est important. En effet, les constructions en bois ont souvent un coût supplémentaire par rapport à des constructions dites « traditionnelles ».

Bioénergies

Selon le document Politique énergétique 2016-2025 – Énergies renouvelables du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN, 2015), la filière du chauffage à la biomasse forestière résiduelle (broyat, poudre de bois, granules, copeaux et bûches énergétiques) est l'une de celles qui, parmi toutes les filières des bioénergies, présente un potentiel technico-économique élevé de remplacement des énergies fossiles à court terme (2014-2020).

Au Québec, en incluant les résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD), le volume de la biomasse forestière disponible est de l'ordre de 4,29 millions de tonnes métriques. La valorisation d'un million de tonnes de biomasses résiduelles permet la production de 4 000 gigawatts d'énergie renouvelable, la substitution annuelle de 400 millions de litres de combustibles fossiles et la réduction d'un million de tonnes métriques d'équivalents CO₂.

Le plan directeur de TEQ doit supporter cette filière énergétique avec des mesures appropriées. Pour ce faire, l'UMQ est d'avis que le financement du Programme de biomasse forestière résiduelle, qui vient à échéance le 31 mars 2018, doit être renouvelé et bonifié afin de favoriser le développement de la bioénergie et la conversion énergétique des institutions aux biocombustibles. De plus, les projets liés au chauffage à la biomasse forestière doivent pouvoir bénéficier du Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone du Canada et être inclus dans l'entente bilatérale à conclure entre le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral.

Finalement, l'utilisation accrue de la biomasse forestière résiduelle dans la production de chaleur permettrait d'insuffler un nouvel élan au secteur forestier, en plus de soutenir le développement de l'économie de plusieurs régions du Québec

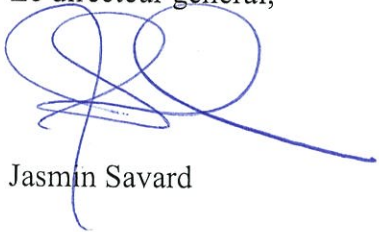
Innovation

Dans le secteur des matières résiduelles, la réduction des émissions de GES est principalement axée sur la gestion de la matière organique afin d'éviter son enfouissement. Toutefois, il est important de s'attaquer également à l'élimination des déchets ultimes. En plus du Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC), de nouvelles mesures doivent être mises en place afin de favoriser l'émergence de projets en valorisation des déchets, et ce, en respect de la hiérarchie des 3RV-E (réduction, réemploi, recyclage, valorisation, élimination).

Depuis longtemps, les municipalités jouent un rôle majeur en matière d'action climatique et en transition énergétique. Elles font preuve de leadership à l'échelle locale en investissant régulièrement dans des infrastructures vertes, notamment en ce qui a trait au transport collectif, aux énergies renouvelables, à l'efficacité énergétique des bâtiments municipaux, à la densification des centres urbains, à la gestion adéquate des eaux pluviales et à la gestion des matières organiques. Elles sont donc déjà bien actives et engagées dans la transition énergétique. Avec la création de TEQ et le déploiement de nouvelles mesures, les gouvernements de proximité pourront continuer à œuvrer à la transition énergétique au Québec.

En vous assurant de l'entière collaboration de l'UMQ dans ce dossier, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente-Directrice générale, l'expression de mes sentiments distingués.

Le directeur général,



Jasmin Savard